

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 162 (2016-2021)
de Mme Gisela Kilde (Le Centre/PVL)
demandant d'introduire et institutionnaliser une enquête sur la qualité
de l'accueil extrascolaire et sur les besoins des enfants qui le fréquentent**

En séance du 11 janvier 2021, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 162 de Mme G. Kilde lui demandant d'introduire et institutionnaliser une enquête sur la qualité de l'accueil extrascolaire et sur les besoins des enfants qui le fréquentent.

Résumé du postulat

Un bilan de la situation de la Ville de Fribourg a été rendu par l'UNICEF en 2019. Il relève que, bien que la Ville associe les enfants et les jeunes à certains de ses projets, il existe encore trop peu de possibilités systématiques de participation et/ou d'influence des enfants et des jeunes dans la plupart des domaines qui les concernent. Ce rapport met notamment en évidence le fait qu'au sein de la "Ville de Fribourg, il n'y a pas de canaux à l'échelon administratif et politique dans lesquels les intérêts des enfants et des jeunes sont représentés". Selon l'UNICEF, "il serait souhaitable de mettre en place des possibilités de participation et des structures de participation formelles et systématiques. A cet effet, il est nécessaire d'analyser de manière régulière les besoins chez les enfants et les jeunes". Le Conseil communal est invité à examiner s'il peut introduire et institutionnaliser une enquête auprès des enfants concernés sur la qualité de l'accueil extrascolaire et sur les besoins des enfants qui le fréquentent.

Réponse du Conseil communal

En 2018, un questionnaire sur la satisfaction des prestations de l'accueil extrascolaire avait été envoyé aux parents pour évaluer leur contentement et leurs éventuels besoins. Les résultats étaient dans l'ensemble positifs à très positifs et des améliorations avaient pu être apportées. Cependant, rien n'avait été mis en place de manière formelle pour demander directement leur point de vue aux enfants.

Le postulat n° 162 a été soumis à l'équipe de responsables des accueils extrascolaires de la Ville de Fribourg lors d'un colloque. Pour faire suite au vif intérêt des responsables, un groupe de travail réunissant une personne de chaque accueil a été constitué afin de concrétiser ce projet pour pouvoir répondre au postulat. Les participants ont été enthousiastes et les échanges ont rapidement été plus loin que la simple réponse au postulat. Des idées de projets et de réalisation d'une future enquête ont émergé. L'idée de faire participer les enfants à la réponse au postulat, au vu de la nature de celui-ci, a d'emblée été une évidence.

C'est pourquoi, dans un premier temps, enfants et groupe de travail ont répondu aux deux questions suivantes: *pourquoi serait-il intéressant que les enfants puissent donner leur avis et qu'est-ce que cela pourrait changer.*

Dans une démarche participative et inclusive, il a été demandé aux principaux intéressés s'ils désiraient répondre favorablement à ce postulat. 50 enfants de 1H à 8H ont été sollicités durant divers moments de la journée et sous des formes différentes (échange oral, questions sur l'ordinateur et mise à disposition de ce dernier). Pour ce faire, les questions ont été adaptées à leur âge et à leur compréhension.

Voici quelques exemples de réponses, avec leurs mots:

- Parce que j'ai envie de savoir l'opinion des autres.
- Donner mon avis et participer aux changements permet d'améliorer pour les plus petits. Pour leur bien-être et leur avenir.
- Ja wenn jeder das gleiche denkt kann man das ändern.
- Parce que les adultes font aussi des bêtises.

92% des enfants interrogés souhaitent répondre favorablement à ce postulat. Ceux qui y sont défavorables ont évoqué leur présence irrégulière, qu'ils n'y voient pas d'intérêt ou qu'ils ne seront plus là l'année prochaine. Il a été relevé que les enfants ont eu des difficultés à dire pourquoi il était important de donner son avis ou qu'ils craignent de le faire par peur de faire faux. Ces constats confortent la réponse des professionnels à ce postulat, développée ci-dessous.

Selon la pyramide de Maslow, les besoins d'appartenance et d'estime de soi sont fondamentaux. Ils permettent à l'enfant de se sentir entendu, compris et soutenu, renforçant ainsi son identité. De ce fait, donner l'opportunité à l'enfant, de manière indéfectible, d'exprimer son avis va valoriser l'estime de soi et également renforcer la confiance qu'il accorde à l'adulte.

Ce lien de confiance et l'exécution de ses idées vont pousser l'enfant à se confier, par exemple à travers certains outils pédagogiques tels qu'un groupe de paroles, une boîte à idées, une discussion spontanée, des jeux de rôles ou de société. Ces outils permettront aux jeunes de s'exprimer de manière libre, ludique et en toute sérénité. C'est en les incitant à argumenter, à débattre, à s'affirmer au travers de leurs points de vue et en effectuant des changements suite à ces discussions, que les enfants verront l'importance portée à leurs propos. Ces compétences sociales leur seront bénéfiques tout au long de leur parcours de vie.

En échange, les décisionnaires devront se montrer disponibles, ouverts d'esprit et à l'écoute des paroles et des besoins des enfants.

Conclusion

Le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale, au vu des retours des enfants fréquentant les accueils et des professionnels du Secteur de l'accueil extrascolaire, entend mettre en place dès l'année scolaire 2022-2023 une enquête, renouvelée annuellement, permettant de répondre aux besoins, envies et réalités des enfants. Pour éviter entre autres la lassitude, l'effet de primauté et les réponses dirigées, il sera évité de réaliser un simple questionnaire. Des outils interactifs et ludiques seront développés conjointement par le groupe de travail et les enfants, plusieurs pistes ayant déjà été imaginées.

Tout en familiarisant les enfants à l'exercice de leurs droits, ce projet favorisera leur sentiment d'appartenance et leur autodétermination. Ils se sentiront valorisés, reconnus et pris au sérieux. En étant au plus proche de leur vision de la vie en accueil extrascolaire, en travaillant la posture réflexive et en annihilant les biais de perception du personnel encadrant, l'adulte s'adaptera à l'enfant et non l'enfant à l'adulte.

Le postulat n° 162 est ainsi liquidé.